



Le Secrétaire Régional  
**DEWULF Fabrice**  
Hôtel de Ville  
59290 - Wasquehal  
SITE INTERNET : [sgpen.cgtnord@free.fr](mailto:sgpen.cgtnord@free.fr)

SECRETARIAT 03.20.82.57.07  
TRESORERIE 03.20.02.10.02  
FAX 03.20.82.57.10

A

**Madame Catherine DE PARIS**  
Conseillère régionale  
Déléguée aux Personnels  
Présidente du CHS CE

Lille, le 18 mai 2011

**Objet :** Indemnité ACMO

Madame La Présidente,

Pour faire suite aux diverses discussions que nous avons pu avoir lors de certain groupe de travail ou lors de CHS CE au sujet d'une possible indemnité qui pourrait être versée à l'ACMO, nous tenons à vous informer qu'une solution a pu être mise en œuvre au Département du Pas de Calais.

Nous vous demandons de faire étudier par vos services la faisabilité de verser cette indemnité aux agents exerçant les fonctions d'ACMO.

Cette indemnité est versée dans le cadre des dispositions régissant les activités accessoires à un emploi principal selon le décret 2007-658 du 2 mai 2007.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête et dans l'attente de vous lire, recevez Madame la Présidente du CHS CE, mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général du SGPEN CGT  
Fabrice DEWULF

**PJ :** Courrier Département du Pas de calais

**Copie à :**

- *Monsieur Georges DE VREESE ;*
- *Monsieur Jean Marie ALEXANDRE.*